



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

## Projet d'aménagement du secteur de la Gaudinière

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2023-DCPATE-230 du 3 juillet 2023, il sera procédé en mairie de Barbâtre, pendant 29 jours consécutifs, **du mardi 25 juillet 2023 à 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au mardi 22 août 2023 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête)** à une enquête publique conjointe portant sur :

- l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour l'expropriation en vue d'obtenir la maîtrise foncière totale de l'îlot la Gaudinière;

- l'enquête parcellaire destinée à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés, ainsi qu'à confirmer la détermination exacte des immeubles à exproprier.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier relatif à ces enquêtes sera :

- déposé en version papier à la mairie de Barbâtre afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

- consultable sur le site internet des services de l'État en Vendée : [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) – rubrique : Publications – Enquêtes publiques et consultations du public – Liste déroulante : Commune de Barbâtre.

Monsieur Jacques PROUST, cadre secteur industriel en retraite, a été désigné par le tribunal administratif de Nantes, en qualité de commissaire enquêteur, pour procéder auxdites enquêtes. Monsieur PROUST se tiendra à la disposition du public, en mairie de Barbâtre, aux dates et horaires suivants :

- mardi 25 juillet 2023 de 9h00 (ouverture de l'enquête) à 12h00,
- jeudi 10 août 2023 de 9h00 à 12h00,
- mardi 22 août 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).

Les observations du public pourront également être adressées à l'attention expresse du commissaire enquêteur :

- par écrit au siège de l'enquête : mairie de Barbâtre, 22 rue de l'Église, 85 630 Barbâtre ;

- ou par courriel à l'adresse suivante : [enquetepublique.vendee3@orange.fr](mailto:enquetepublique.vendee3@orange.fr) (indiquer précisément dans l'objet du courriel : « *Enquête publique – Barbâtre* »).

Ces observations seront annexées dans les meilleurs délais aux registres. Pour être recevables, ces observations devront être reçues durant la durée de l'enquête, soit **du mardi 25 juillet à 9H00 au mardi 22 août 2023 à 17h00**.

Le présent avis et l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique seront consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée (à la même adresse que le dossier d'enquête) au moins 8 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Le dossier complet sera, quant à lui, consultable pendant toute la durée de l'enquête sur ce même site internet.

Toute information complémentaire concernant le projet peut être obtenue auprès de Monsieur Bertrand GENDREAU (EPF) au : 02.51.05.66.33 ou par courriel : [bertrand.gendreau@epf-vendee.fr](mailto:bertrand.gendreau@epf-vendee.fr).

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture de la Vendée et en mairie de Barbâtre, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont

- un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet d'aménagement de l'îlot de la Gaudinière sur le territoire de la commune de Barbâtre, ou d'une décision de refus motivée,
- un arrêté préfectoral déclarant la cessibilité des immeubles dont l'expropriation est déclarée d'utilité publique.